



ARRETE MUNICIPAL 2022-01

Règlementant l'usage de la zone de dépôt de déchets verts

Le Maire de la Commune de Walschbronn,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2212.1 et suivant, L 2224.13 à L 2224.17,
VU la loi 2003-699 du 30/07/03 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages
VU le code de l'environnement et notamment les articles L 541.1 à L 541.6,
VU le code de la santé publique,
VU les modalités de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur la Commune de Walschbronn,
VU le code pénal et notamment les articles R 610.5, R 632.1, R 635.8, R644.2 ;
VU la délibération 2022-09-04 du conseil municipal portant sur l'aspect réglementaire de l'espace dépôt de déchets verts situé au terrain de tennis,

CONSIDERANT qu'il est constaté fréquemment des dépôts sauvages d'ordures sur l'espace dédié aux dépôts des déchets verts au niveau du terrain de tennis,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de veiller à la salubrité publique,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : la zone de dépôt de déchets verts située au terrain de tennis est un service gratuit réservé aux habitants de Walschbronn ou aux personnes possédant un terrain à Walschbronn (interdit aux professionnels). Seuls les petits déchets de taille et d'élagage sont acceptés. Les déchets de tonte et de désherbage ne sont pas acceptés. En référence à cet arrêté, un panneau d'information a été installé devant cette zone à l'attention des usagers.

ARTICLE 2 : Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) sont interdits sur cet espace.

ARTICLE 3 : En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets sera mis en demeure de procéder à leur élimination, dans un délai déterminé.

ARTICLE 4 : Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination des déchets dans un délai imparti, il sera procédé d'office à l'enlèvement des déchets aux frais du responsable du dépôt sauvage. Le cas échéant, il sera ordonné au responsable du dépôt sauvage de consigner entre les mains du comptable de la commune, une somme répondant au montant des travaux à réaliser. En outre, il pourra être ordonné en cas de danger grave imminent, l'exécution des travaux rendus nécessaires par les circonstances.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent règlement donneront lieu à établissement de rapports ou de procès-verbaux constatant les infractions prévues par le code pénal et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R 610.5, R 632.1, R 633.8 et 644.2, allant de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention. D'autre part, la responsabilité du contrevenant sera engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages venaient à causer des dommages à un tiers.

ARTICLE 6 : La Commune de Walschbronn est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à la Brigade Territoriale de Gendarmerie Nationale de Bitché

Le 22 septembre 2022.
Le Maire
Christian SCHWALBACH

